

Les conditions d'application du club des voyageurs

I. Définitions

- a. Le Club des voyageurs est un espace regroupant tous les anciens clients d'Amica Travel.
- b. Ancien voyageur : toute personne ayant sollicité Amica Travel, pour un voyage au Vietnam, au Laos, au Cambodge ou en Birmanie, quelle que soit la durée, et l'ayant réalisé.
- c. Filleul : personne seule ou groupe de voyageurs parrainé par un ancien voyageur.

II. Les avantages

a. Avantages pour les anciens voyageurs

- i. Tout ancien voyageur et personnes qui voyagent avec lui profitent soit :
 - a. d'une remise immédiate de 5% sur le montant total du prix de son prochain voyage avec Amica Travel ;
 - b. d'une gamme de services exclusifs à choisir selon certains critères (Alinéa IV.a) et d'un tableau prévu à cet effet. (voir ce tableau)
- ii. Bénéficie d'un(e) interlocuteur(trice) référent(e).
- iii. Confectionnement d'un cadeau 100% local, responsable et original pour les anciens voyageurs les plus fidèles.

b. Avantages pour les filleuls

Bénéficie des mêmes avantages que les anciens voyageurs (alinéa II.a) dès son premier séjour auprès d'Amica Travel.

III. Conditions générales d'application des avantages

- a. La seule condition d'accès automatique au club est d'avoir effectué un ou plusieurs voyages avec Amica Travel.
- b. Il n'y a aucune cotisation à payer et il n'y a pas besoin de carte membre.
- c. La remise de 5% pour les anciens voyageurs d'Amica et filleuls s'appliquent selon les modalités suivantes :



- i. Le voyage concerné doit être d'une durée égale ou supérieure à 5 jours incluant au minimum deux de ces prestations : hébergement, transport et/ou guide.
 - ii. Il doit s'agir d'un voyage à caractère touristique (non professionnel, non associatif, non humanitaire ou non événementiel).
 - iii. Application sur un groupe de maximum 12 personnes.
- d. Les crédits ne seront plus attribués. Les voyageurs qui ont des crédits à l'état actuel, seront incités à les utiliser avant la date de suppression totale des crédits au 31 décembre 2020.
- e. Les crédits restants sont nominatifs et non convertible en argent. Il est donné à l'ancien voyageur sous forme de remise sur le prix de son prochain voyage avec Amica Travel. Le transfert des crédits à une tierce personne est possible, sous réserve d'un accord préalable d'Amica Travel.
- f. Tout voyage différent de ces conditions sort du cadre du Club des voyageurs et sera revu au cas par cas.
- g. Sauf indication expresse à l'effet contraire de la part d'Amica Travel, les avantages du Club des voyageurs ne sont pas cumulables avec d'autres offres promotionnelles.
- h. Amica Travel se réserve le droit d'ajuster les avantages du Club des voyageurs à tout moment en informant préalablement les bénéficiaires. Ces ajustements n'ont pas d'effets rétroactifs.
- i. Amica Travel se réserve le droit de mettre fin au Club des voyageurs en respectant un préavis de 3 mois. Les avantages acquis antérieurement à la date de fin du Club sont néanmoins conservés.

IV. Conditions particulières applicables aux anciens voyageurs

- a. La gamme de services exclusifs à choisir pour les anciens voyageurs d'Amica s'appliquent selon les modalités suivantes :
- i. Le voyage concerné doit être d'un budget estimé minimum pour chaque voyageur ou d'une durée égale ou supérieure à 5 jours incluant au minimum deux de ces prestations : hébergement, transport et/ou guide.
 - ii. Il doit s'agir d'un voyage à caractère touristique (non professionnel, non associatif, non humanitaire ou non événementiel).
 - iii. Application sur un groupe maximum de 12 personnes.
- b. Les crédits peuvent être utilisés sur un prochain voyage, cumulé avec les 5% de remise en tant qu'ancien voyageur, avant la date de suppression totale des crédits au 31 décembre 2020.
- c. Un ancien voyageur ne peut pas être parrain de son ou ses propres voyages.



V. Conditions particulières applicables aux filleuls et aux groupes de voyageurs

- a. Pour profiter des avantages, le voyageur ou le groupe de voyageurs doivent fournir le nom, le prénom de l'ancien voyageur d'Amica Travel dès le début des échanges avec son(sa) conseiller(ère) en voyages. Les avantages du filleul (Alinéa II.b) n'est validé par Amica Travel que s'il est confirmé par l'ancien voyageur.
- b. Tout filleul qui achète un séjour touristique d'une durée égale ou supérieure à 5 jours incluant au minimum deux de ces prestations : hébergement, transport et/ou guide ; auprès d'Amica Travel sur recommandation d'un ancien voyageur bénéficiera de ses avantages (Alinéa II.b).
- c. Un groupe de voyageurs ne peut être parrainé que par un seul ancien voyageur d'Amica Travel à la fois.

